



Comptes annuels 2019

AXA Fondation de prévoyance, Winterthur

Le rapport annuel de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.



KPMG SA
Audit
Räffelstrasse 28
CH-8045 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

T +41 58 249 31 31
E infozurich@kpmg.com
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

AXA Fondation de prévoyance, Winterthur à Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Erich Meier
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Carole Gehrer
Expert-réviser agréée

Zurich, 18. juin 2020

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2019	31.12.2018
Actifs			
Placements		644'803'836.50	563'136'641.21
Liquidités		47'509'765.69	39'506'097.82
Créances	7.1.1	354'669.25	139'355.46
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	85'524.73	1'427'119.01
Titres		581'800'581.63	511'013'785.10
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	15'475'295.20	11'388'983.82
./. Ducroire		-422'000.00	-338'700.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	848'832.20	930'142.40
Actifs provenant de contrats d'assurance	5.2	365'728'407.30	360'509'153.50
Total des actifs		1'011'381'076.00	924'575'937.11
Passifs			
Engagements		64'871'913.10	53'993'468.89
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	63'002'530.57	52'545'927.95
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		1'200'873.33	882'408.44
Autres dettes	7.2.2	668'509.20	565'132.50
Compte de régularisation passif	7.2.3	574'594.95	1'054'265.00
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	6'172'673.35	5'047'703.00
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		6'172'673.35	5'047'703.00
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		532'313'629.57	503'307'332.15
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	446'102'470.90	448'130'712.28
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	58'850'194.67	37'825'295.87
Provisions techniques de la Fondation	5.6.1	27'360'964.00	17'351'324.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	5.2	365'728'407.30	360'509'153.50
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	365'728'407.30	335'242'977.50
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.2		25'266'176.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	38'020'472.64	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance		3'699'385.09	3'985'520.44
Fonds libres en début de période		3'985'520.44	4'503'639.53
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-182'784.60	209'950.88
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-103'350.75	-728'069.97
Fonds libres / découvert de la Fondation		0.00	-3'321'505.87
Situation en début de période		-3'321'505.87	0.00
Excédent des produits/charges de la Fondation		3'321'505.87	-3'321'505.87
Total des passifs		1'011'381'076.00	924'575'937.11

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2019	2018
Cotisations, apports ordinaires et autres		111'969'244.29	108'241'905.10
Cotisations des salariés	7.3.1	47'359'337.95	46'433'017.30
Cotisations des employeurs	7.3.1	53'897'306.95	52'235'780.90
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-1'078'338.10	-806'650.85
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-1'206'475.85	-1'024'825.35
Cotisations de tiers		4'200.15	0.00
Apports uniques et rachats		9'501'883.94	8'830'077.70
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	2'284'853.40	1'549'680.05
Subsides du fonds de garantie LPP		1'206'475.85	1'024'825.35
Prestations d'entrée		104'138'001.97	149'535'204.55
Apports de libre passage		102'268'724.42	145'500'267.91
Apports liés à la reprise de prestations		406'349.45	1'433'056.10
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	13'869.95	220'493.43
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		1'449'058.15	2'381'387.11
Apports provenant des cotisations et prestations d'entrée		216'107'246.26	257'777'109.65
Prestations réglementaires		-18'213'317.50	-14'145'953.45
Rentes de vieillesse	7.3.3	-2'580'357.10	-1'828'148.05
Rentes de survivants	7.3.4	-382'980.15	-289'207.95
Rentes d'invalidité		-1'625'231.20	-1'304'422.10
Prestations en capital à la retraite		-10'952'060.20	-9'272'391.30
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-2'672'688.85	-1'451'784.05
Prestations de sortie		-146'280'494.84	-132'363'940.48
Prestations de libre passage en cas de sortie		-141'675'158.50	-128'757'103.70
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-196'654.55	-10'542.55
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-44'001.75	-50'771.05
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-4'364'680.04	-3'545'523.18
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-164'493'812.34	-146'509'893.93
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-60'433'912.97	-112'848'833.07
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (nette)		-20'814'776.92	-80'864'275.01
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (nette)		-21'024'898.80	-21'623'612.38
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		182'784.60	-209'950.88
Constitution de provisions techniques de la Fondation		-10'009'640.00	-2'387'864.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-7'642'411.50	-7'070'872.65
Constitution des réserves de cotisations des employeurs (nette)		-1'124'970.35	-692'258.15

en CHF	Index de l'annexe	2019	2018
Produits de prestations d'assurance		15'840'590.40	9'324'839.85
Prestations d'assurance	7.3.6	15'844'893.15	4'279'000.70
Parts d'excédent des assurances	5.7	-4'302.75	5'045'839.15
Charges d'assurance		-60'203'648.75	-66'216'870.10
Primes de risque		-13'677'577.55	-18'961'728.80
Primes de coûts	7.3.7	-7'951'535.20	-7'766'986.15
Primes uniques aux assurances		-37'933'017.70	-38'953'998.10
Cotisations au fonds de garantie LPP		-641'518.30	-534'157.05
Variation des actifs provenant de contrats d'assurance	5.2	30'485'429.80	48'151'892.90
Résultat net de l'activité d'assurance		-22'698'107.60	-10'321'754.70
Résultat net des placements	6.9	63'780'424.71	-22'539'626.46
Intérêts sur liquidités (nets)	7.3.8	-109'973.32	-96'302.23
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA (nets)		12'860.88	61'756.75
Résultat des titres		71'096'753.81	-16'600'948.26
Frais de gestion des placements de la fortune	6.10.1	-7'109'592.20	-5'796'984.50
Intérêts sur créances auprès des employeurs		285'976.00	187'347.59
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-401'647.03	-328'615.02
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés		6'046.57	34'119.21
Autres produits		1'137'806.84	758'807.17
Produits divers	7.3.9	1'137'806.84	758'807.17
Autres frais	7.3.10	-289'080.65	-350'112.48
Frais d'administration	7.3.7	-692'415.54	-920'418.77
Frais d'administration généraux		-607'772.34	-841'427.47
Honoraires de l'organe de révision		-24'404.80	-25'506.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-26'935.80	-26'365.90
Émoluments des autorités de surveillance		-33'302.60	-27'119.40
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		41'238'627.76	-33'373'105.24
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-38'020'472.64	29'323'495.10
Excédent des produits/charges		3'218'155.12	-4'049'610.14
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.11	-103'350.75	-728'069.97
Excédent des produits/charges de la Fondation	7.3.12	3'321'505.87	-3'321'505.87

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 17 août 1984, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Mörsburg Fondation collective LPP, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation de prévoyance, Winterthur (IDE: CHE-109.743.148 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations subrogatoires.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1434 et verse des cotisations au fonds de garantie.

1.3 Liste des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2017	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel	01.01.2016	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2017	01.01.2020
- Prévoyance complémentaire	01.01.2017	01.01.2020
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.10.2017	
Règlement de placement	01.01.2015	
Annexe 1	01.04.2018	
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2019	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2019	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Benno Brivio	Président	2017 - 2020	Employeurs
Maurus Fries		2017 - 2020	Employeurs
Martin Ruesch		2017 - 2020	Employeurs
Helmut Heid		2017 - 2020	Salariés
Michael Raaflaub		2017 - 2020	Salariés
Marc Alexander Schwiede		2017 - 2020	Salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les Commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)	2019	2018	Variation en %
État au 01.01	5'357	5'360	-0,06
Entrées	101	570	
Sorties	-383	-573	
État au 31.12	5'075	5'357	-5,26

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2019	2018	Variation en %
État au 01.01	15'090	14'349	5,16
Entrées	4'250	5'399	
Sorties	-4'735	-4'658	
État au 31.12	14'605	15'090	-3,21

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2019	Entrées Sorties 2019	Effectif au 31.12.2018
Rentes de vieillesse	170	53 -1	118
Rentes d'enfant de retraité	6	3 -2	5
Rentes de partenaire	2	1 0	1
Rentes d'orphelin	1	1 -1	1
État au 31.12	179		125

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2019	Entrées Sorties 2019	Effectif au 31.12.2018
Rentes de vieillesse	12	0 -1	13
Rentes d'invalidité	139	31 -6	114
Rentes d'enfant d'invalidé	31	8 -3	26
Rentes de partenaire	12	2 0	10
Rentes d'orphelin	38	10 -2	30
État au 31.12	232		193
Total des rentes au 31.12	411		318

3 Nature de l'application du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2019	2018
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime surobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,353%	5,353%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels correspondent aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance: réserve mathématique d'épargne susceptible de rachat pour les assurés actifs sur la base des tarifs d'assurance d'AXA Vie SA
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

La présentation des comptes annuels a été adaptée:

- La réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) dans les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance n'est plus inscrite au bilan à partir du 01.01.2019; elle figure dans l'annexe aux comptes annuels (cf. point 5.5.2).
- Les avoirs et les engagements imputables de la Fondation à l'égard d'AXA Vie SA sont désormais présentés nets. La somme du bilan 2018 est ainsi diminuée du montant facturé de 16'833.05 CHF pour être ramenée à 924'575'937.11 CHF.
- Les produits d'intérêts et charges d'intérêts imputables de la Fondation à l'égard d'AXA Vie SA sont désormais présentés nets.
- Les apports liés aux transferts de prestations sont présentés en tant que poste séparé dans le compte d'exploitation.

Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence.

5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le processus d'épargne, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées.

La Fondation a réassuré une partie de la fortune auprès d'AXA Vie SA, conformément aux principes actuariels.

5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Évolutions, voir les points 5.3 et 5.5.2.

La réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) n'est plus portée au bilan à partir du 01.01.2019.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2019	2018
	CHF	CHF
État au 01.01	360'509'153.50	312'357'260.60
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs	30'485'429.80	38'586'522.90
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5'258'431.00	9'565'370.00
État au 31.12	396'253'014.30	360'509'153.50
dont porté au bilan	365'728'407.30	360'509'153.50
dont non porté au bilan	30'524'607.00	

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Composition du capital de prévoyance des assurés actifs	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Capital de prévoyance placé de façon autonome par la Fondation	446'102'470.90	448'130'712.28
Capital de prévoyance réassuré auprès d'AXA Vie SA (poste du bilan «Passifs provenant de contrats d'assurance»)	365'728'407.30	335'242'977.50
Total	811'830'878.20	783'373'689.78

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse	2019	2018
	CHF	CHF
État au 01.01	783'373'689.78	695'438'542.12
Bonifications de vieillesse	81'508'946.75	78'707'592.30
Apports uniques et rachats	9'501'883.94	8'830'077.70
Apports de libre passage	102'268'724.42	145'500'267.91
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	1'449'058.15	2'381'387.11
Apports provenant de la répartition de fonds libres	25'352.60	265'391.42
Prestations de libre passage en cas de sortie	-141'675'158.50	-128'757'103.70
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-4'364'680.04	-3'545'523.18
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-27'899'350.40	-22'517'814.55
Rémunération des avoirs de vieillesse	7'642'411.50	7'070'872.65
État au 31.12	811'830'878.20	783'373'689.78
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,00%	1,00%

5.3.3 Variation des avoirs de vieillesse placés de façon autonome (compris dans la liste ci-dessus)	2019	2018
	CHF	CHF
État au 01.01	448'130'712.28	398'782'087.52
Variation (nette)	-2'028'241.38	49'348'624.76
État au 31.12	446'102'470.90	448'130'712.28

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	485'490'494.36	478'883'210.16
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5 Évolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.2) n'est plus inscrit au bilan en 2019.

5.5.1 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes placée de façon autonome (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

	31.12.2019	Constitution Dissolution 2019	31.12.2018
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	58'412'648.27	72'069'725.79 -51'104'884.77	37'447'807.25
Rentes d'enfant de retraité	91'628.83	113'066.99 -119'867.64	98'429.48
Rentes de partenaire	332'686.06	105'129.97 -34'813.17	262'369.26
Rentes d'orphelin	13'231.51	31'164.69 -34'623.06	16'689.88
État au 31.12	58'850'194.67		37'825'295.87
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.1)	179		125

5.5.2 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

	31.12.2019	Constitution Dissolution 2019	31.12.2018
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	2'251'784.00	0.00 -345'362.00	2'597'146.00
Rentes d'invalidité	20'575'231.00	5'723'024.00 -858'993.00	15'711'200.00
Rentes d'enfant d'invalidité	533'061.00	254'074.00 -49'532.00	328'519.00
Rentes de partenaire	6'275'718.00	507'880.00 -110'761.00	5'878'599.00
Rentes d'orphelin	888'813.00	287'508.00 -149'407.00	750'712.00
État au 31.12	30'524'607.00		25'266'176.00
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.2)	232		193

5.5.3 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2019, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

5.6.1 Provisions techniques de la Fondation	31.12.2019	Constitution	31.12.2018
	CHF	2019	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	27'360'964.00	10'009'640.00	17'351'324.00
État au 31.12	27'360'964.00		17'351'324.00

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

Le calcul de la provision est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

En 2019, aucune part d'excédents n'est issue ni du processus d'épargne ni du processus de risque ni du processus de frais.

Le montant de 4'302.75 CHF (ristourne) en 2019 consiste en des corrections de l'année précédente.

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 04.06.2018 pour le 31.12.2017. Il en ressort notamment que:

- Les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,5%.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel en cas de décès ou d'invalidité.
- Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 103,9% au 31 décembre 2017.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Au 31 décembre 2017, AXA Fondation de prévoyance offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1, LPP.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 01.01.2015, la Fondation fournit les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,00% (année précédente: 2,50%).

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2019. Il en a résulté une nette diminution de la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

Un taux d'intérêt technique de 2,00% (année précédente: 2,50%) a été utilisé pour les calculs actuariels des risques supportés de manière autonome par la Fondation au 31 décembre 2019.

5.11 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs ¹⁾	1'011'381'076.00	924'575'937.11
./. Engagements	-64'871'913.10	-53'993'468.89
./. Compte de régularisation passif	-574'594.95	-1'054'265.00
./. Réserves de cotisations des employeurs	-6'172'673.35	-5'047'703.00
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-3'699'385.09	-3'985'520.44
Total des actifs nets à la valeur de marché	936'062'509.51	860'494'979.78
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	811'830'878.20	783'373'689.78
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹⁾	58'850'194.67	63'091'471.87
Provisions techniques de la Fondation	27'360'964.00	17'351'324.00
Total du capital de prévoyance actuariel	898'042'036.87	863'816'485.65
Taux de couverture de la Fondation	104,2%	99,6%

¹⁾ À partir de 2019, les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) ne sont plus inscrits au bilan et ne sont plus pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA, avec laquelle il a conclu un contrat de gestion de fortune. Celle-ci est soumise à la loi sur la surveillance des assurances et dispose du droit d'exercer en tant que gestionnaire de fortune conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2.

Sous la dénomination «AXA Strategie», il existe un fonds ombrelle contractuel. Ce fonds est subdivisé en plusieurs compartiments. Le cercle des investisseurs de tous les compartiments (fonds à investisseur unique) est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3, let. a à d, LPCC.

Concernant AXA Fondation de prévoyance:

Compartiment:	Type:	Investisseur qualifié selon l'art. 10, al. 3, let. c, LPCC:
AXA Fondation de prévoyance	Fonds à investisseur unique	Investisseur unique: AXA Fondation de prévoyance, Winterthur
Direction du fonds à investisseur unique		Credit Suisse Funds AG, Zurich
Gestionnaire de fortune		Jakob Baur, AXA Assurances SA

Les dispositions de l'art. 48f, al. 2 à 5, OPP 2 sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est réalisée par Credit Suisse (Suisse) SA.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque puisse être établi de façon concluante (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2)

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation est fixé selon la méthode d'analyse financière. Le Conseil de fondation vérifie périodiquement, ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, l'adéquation du montant visé et l'ajuste si nécessaire. Le degré de sécurité visé sur une année est de 98%.

Le Conseil de fondation a fixé le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation à 10,3% du capital de prévoyance investi de façon autonome des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, des provisions techniques (sans la provisions pour rémunérations supplémentaires), des réserves de cotisations des employeurs ainsi que des fonds libres des caisses de prévoyance.

Réserve de fluctuation de valeur	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur constituée, selon bilan	38'020'472.64	0.00
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	93'515'151.82	87'301'103.91
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-55'494'679.18	-87'301'103.91

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total	Part	Total
		31.12.2019 CHF	31.12.2019 en %	31.12.2018 CHF
Créances				
Liquidités	PD	47'509'766	4,70	39'506'098
Liquidités	PC	27'482'356	2,72	6'073'254
Créances	PD	354'669	0,04	139'355
Avoir en compte auprès d'AXA Vie SA	PD	85'525	0,01	1'427'119
Créances auprès des employeurs affiliés après déduction du ducroire	PD	15'053'295	1,49	11'050'284
Short duration high yield	PC	23'808'476	2,36	28'134'685
Obligations Marchés émergents	PC	28'134'019	2,78	25'224'294
Titres convertibles	PC	41'086'481	4,07	37'530'959
Actions				
Actions Suisse	PC	48'274'633	4,78	41'976'570
Actions Monde	PC	141'720'809	14,02	114'221'179
Actions Marchés émergents	PC	35'225'846	3,49	27'082'191
Immeubles				
Placements immobiliers suisses	PC	116'264'130	11,51	108'928'658
Placements immobiliers étrangers	PC	22'875'983	2,26	23'401'658
Placements alternatifs				
Hedge funds	PC	38'484'517	3,81	41'626'149
Insurance linked securities	PC	128'922	0,01	1'186'729
Private equity	PC	20'922'290	2,07	17'477'718
Crédit alternatif	PC	37'392'120	3,70	38'149'741
Total des placements		644'803'837	63,82	563'136'641
Actifs provenant de contrats d'assurance				
Réassurance du processus d'épargne		365'728'407	36,18	335'242'978
Total des placements		1'010'532'244	100,00	898'379'619
Actifs provenant de contrats d'assurance				
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes				25'266'176
Compte de régularisation actif		848'832		930'142
Total des actifs		1'011'381'076		924'575'937

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

Monnaies étrangères (sans couverture)

Au 31.12.2019, la quote-part en monnaies étrangères s'élève à 16,53% (année précédente: 16,52%).

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Stratégie de placement	Stratégie de placement en %	Marges tactiques en %
Réassurance du processus d'épargne	40	35-45
Total réassurance	40	35-45
Liquidités	0	0-15
Obligations en CHF (débiteurs suisses/étrangers)	0	0-5
Short duration high yield	3,5	0-7,5
Obligations Marchés émergents	3	0-5
Titres convertibles	5	0-7,5
Total valeurs nominales	11,5	0-40
Actions Suisse	5	2,5-7,5
Actions Monde	15	10-20
Actions Marchés émergents	3,5	1-5
Placements immobiliers suisses	11	5-15
Placements immobiliers étrangers	4	0-6
Placements alternatifs (investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)	10	5-15
Total des valeurs réelles	48,5	23,5-68,5
Total des monnaies étrangères	15	0-30
Total des actions	23,5	13,5-32,5

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.6 Actes de nantissement

Aucun

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2019	2018
	CHF	CHF
Intérêts négatifs	-109'973.32	-96'302.23
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA (nets)	12'860.88	61'756.75
Résultat des titres	1'216.68	2'095'534.86
Gains de cours sur titres	71'095'537.13	5'471'729.28
Pertes de cours sur titres	0.00	-24'168'212.40
Frais de gestion des placements de la fortune	-7'109'592.20	-5'796'984.50
Intérêts sur créances auprès des employeurs	285'976.00	187'347.59
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-401'647.03	-328'615.02
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	6'046.57	34'119.21
Total	63'780'424.71	-22'539'626.46

Performance de la fortune globale ¹⁾

	2019	2018
	CHF	CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	899'309'761.11	802'757'931.76
Somme des actifs pertinents au 31.12	1'011'381'076.00	899'309'761.11
Valeur moyenne	955'345'418.56	851'033'846.44
Résultat net des placements	63'780'424.71	-22'539'626.46
Intérêts des assurances (processus d'épargne)	3'485'429.80	3'086'522.90
Performance de la fortune globale en %	7,0	-2,3

¹⁾ Sans le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées (réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes d'AXA Vie SA)

Performance des placements ²⁾

	2019	2018
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	563'136'641.21	505'509'710.95
Somme des placements au 31.12	644'803'836.50	563'136'641.21
Valeur moyenne	603'970'238.86	534'323'176.08
Résultat net des placements	63'780'424.71	-22'539'626.46
Performance des placements en %	10,6	-4,2

²⁾ Sans les actifs provenant de contrats d'assurance et les intérêts qui leur sont liés

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais de gestion de fortune

	2019	2018
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER) ¹⁾	7'103'293.00	5'467'847.50
Frais de gestion de comptes et de dépôts de Credit Suisse (Suisse) SA	0.00	3'777.35
Frais de gestion de fortune directs	6'299.20	7'777.60
Honoraires de gestion de fortune d'AXA Assurances SA	0.00	307'088.10
d'AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l.	0.00	10'493.95
Total	7'109'592.20	5'796'984.50

¹⁾ En 2019, les frais TER comprennent la gestion de fortune d'AXA, y compris les frais de performance, de dépôt, d'administration, de benchmarking, d'analyse et de service.

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Total des placements	644'803'837	563'136'641
Total des placements transparents	644'803'837	563'136'641
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	1,10%	1,03%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	100,00%

Les placements selon le bilan servent de valeur de référence pour le calcul des indicateurs.

Placements collectifs non transparents

Aucun

6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

6.10.3 Remboursements / rétrocessions

La Fondation a conclu un contrat de gestion de fortune avec AXA Assurances SA. Les rétrocessions sont créditées au fonds à investisseur unique en faveur de la Fondation.

6.10.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement en actions direct, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	15'475'295.20	11'388'983.82
./. Ducroire	-422'000.00	-338'700.00
État au 31.12	15'053'295.20	11'050'283.82

Au 31.03.2020, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 6'601'913.09 CHF (année précédente: 4'316'064.36 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4% (année précédente: 4%).

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs	2019	2018
	CHF	CHF
État au 01.01	5'047'703.00	4'355'444.85
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	2'284'853.40	1'549'680.05
Prélèvement pour le financement de cotisations	-1'078'338.10	-806'650.85
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-44'001.75	-50'771.05
Utilisation dans le cadre de liquidations de contrats	-37'543.20	0.00
État au 31.12	6'172'673.35	5'047'703.00

En 2019 et en 2018, les réserves de cotisations des employeurs n'ont pas été rémunérées.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent principalement à ce poste les prestations de libre passage intégrées, mais non encore reçues.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des cotisations acquises, mais pas encore décomptées, ainsi que des rentes versées d'avance.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations qui n'ont pas encore été crédités et de subsides du fonds de garantie LPP en faveur d'employeurs affiliés ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2019	2018
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	80'000'166.50	77'476'427.05
Cotisations de risque	13'449'809.80	13'662'853.30
Cotisations de frais	7'844'686.80	7'628'069.75
Cotisations au fonds de garantie LPP	643'789.10	536'358.70
Total	101'938'452.20	99'303'708.80
dont cotisations des salariés	47'359'337.95	46'433'017.30
dont cotisations des employeurs	53'897'306.95	52'235'780.90
dont cotisations financées par des fonds libres de caisses de prévoyance	681'807.30	634'910.60

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2019	2018
	CHF	CHF
Fonds libres	13'869.95	220'493.43
Total	13'869.95	220'493.43

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2018	2018
	CHF	CHF
Fonds libres	196'654.55	10'542.55
Total	196'654.55	10'542.55

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2019	2018
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	2'416'413.70	1'659'492.25
Rentes réassurées selon les principes actuariels	163'943.40	168'655.80
Total	2'580'357.10	1'828'148.05

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2019	2018
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	17'795.40	20'503.20
Rentes réassurées selon les principes actuariels	365'184.75	268'704.75
Total	382'980.15	289'207.95

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2019	2018
Nombre	46	41
Montant total en CHF	2'998'211.00	2'430'665.45

Mises en gage pour la propriété du logement	2019	2018
Nombre	12	14

Versements à la suite de divorces	2019	2018
Nombre	24	23
Montant total en CHF	1'366'469.04	1'114'857.73

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA ainsi que des libérations du paiement de la prime et des valeurs de restitution.

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

Primes de coûts	2019	2018
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	5'090'697.81	5'726'095.94
Frais de marketing et de publicité	183'462.78	153'512.58
Indemnités pour les frais de distribution et de conclusion	2'677'374.61	1'887'377.63
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>294'538.20</i>	<i>158'761.75</i>
<i>dont indemnités pour les frais de distribution</i>		
<i>hors commission de courtage</i>	<i>2'382'836.41</i>	<i>1'728'615.88</i>
Total	7'951'535.20	7'766'986.15

La prime de coûts est un élément des charges d'assurance comptabilisées durant l'exercice. Elle reflète les indemnités versées par la Fondation à AXA Vie SA en rémunération des prestations d'administration et de services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que celles versées au titre des charges de distribution telles que les commissions d'acquisition et d'intermédiaire.

Elle se base sur la structure de coûts d'AXA Vie SA servant au calcul du tarif de frais, vérifié chaque année par la FINMA, du modèle actuariel appliqué.

La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques du processus de coûts d'AXA Vie SA et se compose comme illustré.

Pour une meilleure transparence, la présentation et le calcul de la structure des coûts de la prime de coûts ont été affinés pour 2019. Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées en conséquence.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les cotisations aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qu'AXA Vie SA a facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)

	2019	2018
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	600.00	200.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	24'800.00	29'800.00
Frais d'encaissement	169'384.14	327'777.62
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	291'696.90	369'676.05
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	510.00	750.00
Frais d'annonce	52'200.00	41'550.00
Coûts pour des services spéciaux	1'937.50	3'312.50
Total	541'128.54	773'066.17

Coûts directs de la Fondation (financés par la fortune de la Fondation)	2019	2018
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	66'382.80	67'897.30
Honoraires de l'organe de révision	24'404.80	25'506.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	26'935.80	26'365.90
Frais liés à la surveillance directe	26'069.00	20'881.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	7'233.60	6'238.40
Coûts pour autres dépenses	261.00	464.00
Total	151'287.00	147'352.60
Total des frais d'administration	692'415.54	920'418.77

7.3.8 Intérêts sur liquidités (nets)

Il s'agit d'intérêts négatifs.

7.3.9 Produits divers

Il s'agit principalement de contributions aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion qui sont prélevées en vue de couvrir des dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL) ainsi que d'apports d'AXA Vie SA.

7.3.10 Autres frais

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs, de l'augmentation du ducroire ainsi que de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

7.3.11 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, la répartition de fonds libres des caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.14 Excédent des produits / des charges de la Fondation

	2019	2018
	CHF	CHF
Constitution de provisions techniques de la Fondation	-10'009'640.00	-2'387'864.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-7'642'411.50	-7'070'872.65
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-2'416'413.70	-1'659'492.25
Rentes de survivants versées de façon autonome	-17'795.40	-20'503.20
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (nette)	-21'024'898.80	-12'058'242.38
Dissolution d'avoirs de vieillesse lors de la conversion en rentes	15'537'536.45	10'636'145.25
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reçus à la suite de reprises	0.00	62'223.75
Compensation des contributions au fonds de garantie LPP	2'270.80	2'201.65
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA (nets)	-109'973.32	-96'302.23
Résultat des titres	71'096'753.81	-16'600'948.26
Frais de gestion des placements de la fortune	-7'109'592.20	-5'796'984.50
Intérêts résultant du contrat d'assurance de capital	3'485'429.80	3'086'522.90
Intérêts sur créances auprès des employeurs	285'976.00	187'347.59
Intérêts AXA Vie SA (nets)	12'860.88	61'756.75
Rémunération de prestations de libre passage / d'assurance	-401'647.03	-328'615.02
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	6'046.57	34'119.21
Pertes sur débiteurs	-201'550.30	-254'344.18
Constitution du ducroire	-83'300.00	-88'100.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-4'095.00	-6'090.00
Frais directs de la Fondation (frais d'administration)	-151'287.00	-147'352.60
Effets résultant des comptes de régularisation	79'490.80	-199'519.50
Autres dépenses/revenus (nets)	8'217.65	-87.30
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	41'341'978.51	-32'645'000.97
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-38'020'472.64	29'323'495.10
Excédent des produits/charges de la Fondation	3'321'505.87	-3'321'505.87

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Demande de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert

La Fondation ne présente pas de découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2019, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

9.3 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'était en cours au 31.12.2019.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun